



Charte des « Elus de l'Eau »

Elus solidaires pour l'accès de tous
à l'eau potable et à l'assainissement dans le monde

Les messages que nous partageons

1. L'accès à l'eau et à l'assainissement est reconnu comme un **Droit de l'Homme** ; il doit être accessible, disponible, abordable, et non-discriminatoire
2. Les **autorités locales ont un rôle essentiel** à jouer à travers la coopération décentralisée, pour appuyer leurs homologues dans le renforcement de leur rôle de maître d'ouvrage des services publics
3. Toute action doit se faire dans le **respect des cadres institutionnels** et réglementaires définis par les Etats partenaires
4. La **concertation** et la **complémentarité** entre les acteurs doivent être encouragées à tous les niveaux (local, régional, national, européen et international)
5. **L'ensemble des parties prenantes locales** doivent être associées à l'identification des besoins et la définition des actions à conduire
6. Recourir aux ressources humaines et matérielles locales et participer au **renforcement de leurs compétences** permet d'assurer l'autonomie et la pérennité des services
7. Une approche intégrée est à encourager, veillant à la **préservation de la ressource en eau et de l'environnement** et prenant en compte le lien étroit entre eau, assainissement et hygiène
8. La coopération décentralisée est **un partenariat de territoire à territoire** qui favorise l'engagement citoyen, l'ouverture sur le monde, les échanges culturels, et implique et valorise tous les acteurs locaux, leurs savoirs et leurs savoir-faire.

Ma mission d' « Elu de l'Eau »

En tant qu'« Elu de l'Eau », engagé dans la coopération décentralisée pour l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, **je me fais ambassadeur** de cette cause auprès de mes pairs et de mes concitoyens.

En valorisant mon expérience et en apportant mon témoignage, je m'engage à sensibiliser et mobiliser les élus qui m'entourent à devenir solidaires et porteurs de projets de coopération décentralisée pour l'accès de tous à l'eau potable et à l'assainissement.

Je choisis ainsi de m'impliquer **aux côtés du programme Solidarité Eau** pour :

- . **Avoir une démarche proactive** de plaidoyer envers les élus et citoyens que je côtoie dans des instances et occasions qui sortent du cadre de la coopération et de l'eau.
- . **Participer, animer ou proposer** l'organisation d'une ou deux réunions par an sur mon territoire, rassemblant des élus, des citoyens, des associations, pour échanger sur la thématique de la coopération pour l'eau et l'assainissement;
- . **Intervenir** lors de rencontres organisées sur la thématique de l'eau et de l'assainissement en France, en Europe et dans le monde, pour témoigner de mon expérience ;
- . **Contribuer** par mon témoignage à la production de supports de communication (plaquettes, sites internet, vidéos) en faveur de la solidarité pour l'eau ;
- . **Diffuser** les outils de communication produits par le pS-Eau sur ces sujets afin d'informer et sensibiliser les élus autour de moi ;

Le pS-Eau se rend quant à lui disponible pour m'appuyer dans l'organisation d'évènements sur mon territoire sur le sujet de la coopération eau et assainissement, pour valoriser mes actions de coopération, et m'épauler dans ma mission d'Elu de l'Eau.